



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place sur le territoire de la commune de JUSSY

du 26 février 1992

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du de la commune de Jussy du 6 janvier 1992 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRETE

de donner le nom de :

CV\_60895 Place du 700<sup>e</sup>

à la place sise devant l'ancien pressoir du hameau de Lullier, soit à la route de Lullier.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juin 1992.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

12/1992



Place du 700e

du Charivari

Lullier

L u l l i e r

Chemin

de

Buffa

Route



466.4

1:1000